

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2554/2018	Objet : Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne (DSDEN), pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 septembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

Absents représentés : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Alain BOUKRIS, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.**Absents :** Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Considérant** que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val de Marne propose la signature d'une convention pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire pour l'année scolaire 2018-2019 ;**Considérant** que la commune de Marolles en Brie souhaite continuer ce partenariat dans l'intérêt des élèves en élémentaire dans les deux écoles de la commune ;**Considérant** que la commission Enfance-Jeunesse -Scolaire, réunie le 1^{er} octobre 2018, a émis un avis favorable ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité :****ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val de Marne (DSDEN), pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés, ci-annexée ;**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 2 octobre 2018

Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie